

Jeunesse: programme d'action communautaire 2000-2004

1998/0197(COD) - 26/06/2008

Le présent rapport de la Commission concerne l'évaluation finale du programme d'action communautaire Jeunesse (2000-2006) et du programme d'action communautaire pour la promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse (2004-2006). L'évaluation finale de Jeunesse repose sur des rapports d'évaluation des États membres et autres pays participants ainsi que sur un rapport établi par un évaluateur externe. L'évaluation finale du programme pour la promotion des organismes actifs dans le domaine de la jeunesse repose sur un rapport établi par un évaluateur externe.

Principales conclusions : les évaluations des deux programmes sont très positives sous plusieurs aspects. **Le programme Jeunesse** est considéré comme un grand succès en ce qui concerne l'amélioration des compétences des jeunes participants en matière de **citoyenneté**, surtout en termes d'attitude, de communication et d'aptitudes sociales : 90% des participants à des échanges déclarent être devenus plus tolérants. Sous l'angle de la **participation active**, un nombre important de jeunes sont restés ou devenus actifs dans des organisations locales ou internationales à l'issue de leurs activités : environ un tiers des participants disent être devenus actifs à l'échelle internationale du fait du programme, tandis que 62% des volontaires font état d'une influence sur leur carrière professionnelle. Les jeunes font état d'un plus grand sens de la **solidarité** après participation au programme. Toutefois, le programme n'a atteint que modérément des jeunes ayant moins d'opportunités, les participants ayant généralement un niveau d'études élevé. Le programme a été efficace en termes d'égalité des genres.

Pour les « **youth workers** », le programme a permis une plus grande prise de conscience de la dimension interculturelle et un contact avec de nouvelles méthodes de travail : 91% des « youth workers » ayant participé au programme font état d'une valeur ajoutée par rapport à d'autres formations reçues, même si l'on note une insuffisante information des « youth workers » quant aux possibilités qu'offre le programme. En outre, 79% des organisations de jeunesse ayant participé à un projet de **Service volontaire européen (SVE)** considèrent que le projet a suscité un échange de bonnes pratiques.

Si les fonds alloués aux volets décentralisés sont jugés convenables en général, environ la moitié des autorités nationales et des agences nationales (AN) estime nécessaire de **renforcer le budget** affecté aux échanges de jeunes et environ un tiers estime nécessaire de renforcer le budget des mesures d'accompagnement. Les évaluateurs externes estiment que plus de fonds devraient être alloués au fonctionnement des AN, pour développer certaines activités comme la fonction de conseil, importante si l'on veut éviter que les procédures de soumission de projets n'exercent un effet négatif sur l'accessibilité du programme.

Le programme pour la promotion des organismes actifs dans le domaine de la jeunesse a permis de rapprocher les jeunes du projet européen et des institutions européennes. Ses objectifs reflétaient bien les objectifs et les méthodes de travail des ONG. Sa pertinence s'étend au delà des aides financières (renforcement de l'image des bénéficiaires et de leur capacité de gestion). L'obligation de disposer d'un large réseau a incité les ONG à s'étendre hors de leur pays d'origine. Plus de 40% des bénéficiaires ayant répondu pensent qu'ils n'auraient pas pu survivre sans les aides de l'Union.

Les **principales recommandations** adressées à la Commission sont les suivantes :

- **mieux inclure les jeunes ayant moins d'opportunités** : la Commission a développé une stratégie d'inclusion pour améliorer la participation des jeunes moins favorisés; leur implication est identifiée comme un critère d'attribution pour les actions concernées ;
- **mieux impliquer les jeunes dans la préparation des projets** : le Guide du programme insiste, dans les conseils qu'il offre, sur l'importance de l'implication des jeunes. Les règles de financement prévoient parfois la possibilité que des jeunes qui seront impliqués dans des projets participent à des visites préparatoires ;
- **mieux soutenir les « youth workers »** : la Commission tiendra compte de cette recommandation dans ses réflexions concernant les SALTO (Support, Advanced Learning and Training Opportunities) et examinera comment assurer une meilleure consultation des « youth workers » sur le format, le contenu, la méthodologie, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des formations ;
- **améliorer le soutien aux promoteurs** : la Commission a réaffirmé le principe de « supportive approach », par lequel les AN apportent assistance aux promoteurs, pour que le programme soit accessible au plus grand nombre et atteigne son objectif d'ouverture aux jeunes ayant moins d'opportunités ;
- **renforcer l'efficacité de l'action des ONG et du FEJ** : la Commission approuve la recommandation concernant le reporting sur les activités des ONG et du FEJ, lequel devrait mettre l'accent sur la mesure et l'évaluation d'éléments concrets ;
- **améliorer le suivi des réalisations** : la Commission va développer une stratégie d'évaluation permanente du programme, avec identification d'indicateurs de suivi. Elle a entrepris d'améliorer l'outil informatique mis à disposition des AN et que celles-ci doivent utiliser ;
- **améliorer la visibilité du programme** : la Commission développe une stratégie d'information visant une meilleure connaissance du programme et de ses résultats ;
- **renforcer les moyens des AN** : la Commission, tout en souhaitant limiter les coûts administratifs du programme, examinera les suites à donner à cette recommandation dès la préparation du budget 2009 ;
- **accélérer le versement des fonds aux AN** : les changements introduits lors de l'entrée en vigueur de Jeunesse en Action raccourcissent les procédures pour le versement des fonds aux AN. La Commission s'est engagée à transférer les fonds avant mai, début des projets de la première échéance de sélection annuelle ;
- **réexaminer les activités des SALTO** : la Commission examinera quels ajustements il serait opportun d'apporter ;
- **réexaminer les activités des Eurodesks** : la Commission marque son accord sur cette recommandation, tout en notant que l'utilité des Eurodesks ne réside pas seulement dans l'information qu'ils dispensent sur le programme.